

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de réception de l'AR: 30/01/2025

015-211502547-DE\_009\_2025-DE

AGEDI

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**VEYRIERES - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_009\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	8
Date de la convocation : 22/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Régis ANDRIEUX

Représentés : Stéphanie CUEILLE représentée par Nicolas LACHAZE

Absents et Excusés : Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention exceptionnelle Protection Civile de Ydes**

Catherine MAISONNEUVE, maire de Veyrières expose au Conseil municipal, la demande de la protection civile de Ydes, une subvention exceptionnelle suite à l'achat d'équipement couteux.

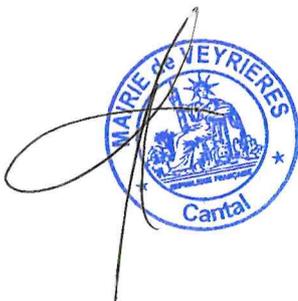
**Après avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

- Décide de répondre à la demande de la protection Civile de Ydes sous forme de soutien financier exceptionnel pour un montant de 300.00.€.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE  
Président de séance

Madame Marie-Pierre BABUT  
Secrétaire de séance



DE\_009\_2025